

## **AVIS PUBLIC**

### **AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RAD-2020-01**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil d'arrondissement Desjardins le 9 décembre 2020 :

- **Règlement RAD-2020-01 modifiant le Règlement intérieur 2002-00-01.CAD**

Ce règlement a pour objet de modifier le lieu des séances du conseil d'arrondissement.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 996, rue de la Concorde, Lévis, aux jours et aux heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Lévis, le 14 décembre 2020

---

Hélène Jomphe, chef de service